

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 6 septembre 2017

Nombre d'élus en exercice : 23

Présents : 17

Absents : 6

Votants : 17

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

DELIBERATION N° 2017-62(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille dix-sept et le 3 octobre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur René MASSETTE.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Régine AILHAUD (suppléante de madame Patricia GRANET-BRUNELLO), Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD, Alberte VALLEE (suppléante de monsieur LAURENS).

Messieurs Patrick BOUVET, Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Claude FIAERT, Robert GAY, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par madame Régine AILHAUD), Nathalie PONCE-GASSIER.

Messieurs Serge CAREL, Jacques LARTIGUE, André LAURENS (représenté par madame Alberte VALLEE), Pierre POURCIN, Jean-Yves ROUX.

Madame Régine AILHAUD a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Désignation des Membres du Conseil d'administration au sein du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Le Président du CASDIS expose :

En application de l'article R 1424-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, un Comité Consultatif Départemental est institué auprès de chaque SDIS ; il est compétent pour donner son avis sur toutes les questions relatives aux Sapeurs-Pompiers Volontaires du Corps Départemental : engagement, rengagement, refus de renouvellement, changement de grade, règlement intérieur et SDACR.

Présidé par le président du Conseil d'administration, il est composé d'un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires.

Les représentants des sapeurs-pompiers volontaires doivent comprendre au moins :

- 1 sapeur-pompier 1ère classe,
- 1 caporal,
- 1 sergent,
- 1 adjudant,
- 2 officiers,
- 1 membre du S.S.S.M.

Les représentants de l'administration sont ceux siégeant au comité technique auxquels s'ajoutent, si le nombre de représentants de l'administration au CT est inférieur à 7, des membres du Conseil d'administration.

Les 5 premiers membres du comité technique siégeront au CCDSPV.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de désigner en son sein deux représentants supplémentaires (ainsi que deux suppléants) siégeant au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Le Président propose de désigner :

Membres titulaires :

- Le Président du CASDIS,
- Bernard DIGUET,
- Clotilde BERKI,
- Le Directeur départemental du SDIS,
- Le Directeur départemental adjoint du SDIS,
- Khaled BENFERHAT,
- Jean-Claude CASTEL

Membres suppléants :

- Robert GAY,
- Serge PRATO,
- Geneviève PRIMITERRA,
- Pierre POURCIN,
- Daniel JUGY,
- Christian LOGIER,
- Patrick BOUVET

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ces désignations à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration

René MASSETTE